



BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « MULTI-ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POURS TOUS »

Nombre d'heure en centre : 650h | Alternance d'une semaine par mois

Nombre d'heure en entreprise : 910h minimum

Le contenu de la formation :

Le BPJEPS est un diplôme d'État enregistré dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP 39926 - date d'échéance le 29/11/2029), de niveau 4, reconnu par l'Etat et le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et du Sport (Arrêté du 09/11/2024).

La formation s'organise en trois Blocs de Compétences (BC) :

- **BC 1 :** Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- **BC 2 :** Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.
- **BC 3 :** Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

L'animateur est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics. Il est attendu, en complément des animations, que l'animateur soit en mesure de proposer et concevoir des projets à partir des constats réalisés auprès des publics qu'il accueille et des financements mobilisables par la structure.

L'animateur travaille avec d'autres professionnels, des volontaires, des personnes engagées dans l'action.



Mobilité Européenne ERASMUS+

Un stage de 2 semaines dans un pays de l'Union Européenne vous permettant de :

- Acquérir des connaissances sur l'environnement et les métiers de l'animation et du travail social
- Développer des compétences sociales et interculturelles

Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues à l'article R. 212-10-17 du code du sport et à l'article A. 212-36 de ce même code, sont les suivantes :

- a) Être titulaire de l'un des certificats relatifs au secourisme (PSC1 ou SST)*
- b) Justifier d'une expérience d'animateur d'un minimum de 200 heures.*

Equivalences prévues par l'arrêté du 09/11/2024 pour les candidats ayant validé partiellement ou non un BPJEPS spécialité "Animateur" en UC.

Tarif et financements :

8 450€

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
OPCO, France Travail, CTM, CPF

